



Atelier de Transfert et d'Innovation®

Des partenariats stimulateurs d'innovations ...

Le dispositif ATI permet de concentrer autour d'un besoin d'une entreprise du Grand Est (start-up, TPE, PME, ETI) un groupe d'étudiants provenant de deux établissements d'enseignement supérieur aux compétences complémentaires utiles à l'élaboration de solutions innovantes en réponse à ce besoin.

Les ATI sont soutenus depuis plus de dix ans par la Région (Lorraine puis Grand Est) et sont reconnus comme un outil performant stimulateur d'innovations en lien étroit avec des centres de formations du territoire (écoles d'ingénieurs, de management, d'architecture, IUT, ...) et de leurs plates-formes et équipements, souvent considérés comme peu accessibles par les entreprises.

Ce partenariat est gagnant-gagnant pour l'entreprise qui récolte une, voire plusieurs propositions innovantes en réponse à ses besoins, mais également pour les établissements d'enseignement dont la pédagogie est alimentée par de vraies problématiques d'entreprises avec un apprentissage du travail collaboratif.

Porté par le Campus des Métiers et des Qualifications Excellence - Digitalisation et Usage de l'Intelligence Artificielle dit CaMéX-IA (labellisé PIA3) de 2021 à 2023 via Arts et Métiers, le dispositif est ouvert à l'ensemble des start-up/TPE/PME/ETI et des établissements d'enseignement supérieur du Grand-Est.

Tous les secteurs économiques sont concernés (avec une dominante des sujets ayant une dimension relative à l'utilisation du numérique ou de l'intelligence artificielle au sens large). L'engagement est de réaliser 72 ATI en 3 ans. La période de travail en mode projet s'étend généralement de septembre à juin.

L'équipe pluridisciplinaire d'un ATI est composée de collaborateurs de l'entreprise et d'étudiants des deux établissements d'enseignement supérieur encadrés par leurs enseignants experts (managers d'ATI) pour mettre en place et mener chaque projet d'entreprise : nouveaux produits, procédés, services, marchés, organisations...

Les livrables sont précisés au cas par cas en collaboration avec l'entreprise et les formations associées. Par exemple : études de faisabilité, études de marchés, cahiers des charges, maquettes, prototypes, tests d'usage...

Une participation financière de 2 000 € est demandée à l'entreprise en complément du financement pris en charge par la Région Grand Est et les autres partenaires du dispositif.

Pour tous renseignements complémentaires :

CHAMPAGNE-ARDENNE

LORRAINE

ALSACE

Pour les entreprises :

Amandine MOROY

amandine.moroy@ensam.eu

03.26.69.26.60

Olivier FOURQUIN

ofourquin@cesi.fr

06.99.02.33.44

Touriya EL ANSARI

touriya.elansari@insa-strasbourg.fr

06.33.25.98.73

Pour les établissements d'enseignement supérieur :

Jérôme ISSELIN

jerome.isselin@ensam.eu

03.26.69.91.18

Pascal LHOSTE

pascal.lhoste@univ-lorraine.fr

06.08.27.30.54

Touriya EL ANSARI

touriya.elansari@insa-strasbourg.fr

06.33.25.98.73